



COMMUNE DE LACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2022

Présents

Rémi FOUCHAULT (président)
Stéphane GROBÉTY (vice-président)
Jean-Luc BAUR
Samantha BAVAUD BOCION
Christian BOVIER
Andreea CAPITANESCU BENETTI
Marc DUPRAZ
Marie DUCRET GAUTHEY
Catherine LCHAT
Laurent ZIMMERMANN

Exécutif

Hubert DETHURENS (maire)
Jean-Pierre GANTNER (adjoint)
Thierry ARN (adjoint)

Excusé

Maxime DETHURENS

Secrétaires

Nadia DUPRAZ
Catherine KOUMROUYAN
(procès-verbal)

Ordre du jour

1. Trafic dans le village et sécurité des piétons : présentation par le bureau RGR
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022
 3. Présentation du budget 2023 et rapport de la commission des finances
 4. Travaux de rénovation des terrains du stade : suivi
 5. Construction du séparatif communal – étape 2023 : adjudication
 6. Commission des bâtiments : rapport
 7. Communications de l'exécutif
 8. Divers
 9. Questions du public
-

Le président ouvre la séance à 19h et remercie les conseillers/ères pour leur présence. Il remercie également Messieurs Allegra et Muzi du bureau RGR de leur participation et les invite à prendre la parole pour présenter l'étude réalisée.



1. Trafic dans le village et sécurité des piétons : présentation par le bureau RGR

M. Muzi déroule à l'écran sa présentation qui porte sur une étude générale des principes d'aménagements possibles dans le village pour mieux sécuriser le cheminement des piétons, en particulier des enfants qui se rendent à l'école. Le document de la présentation sera transmis à la mairie pour mise à disposition des conseillers.

Suite à la présentation, le président invite le conseil à poser quelques questions ou à demander des précisions, rappelant toutefois que la discussion de fond aura lieu ultérieurement.

En résumé, les points évoqués ont porté sur :

- suppression des places de parking engendrée par un réaménagement de la place du Four-Banal
- maintien du bus dans le village
- efficacité d'une zone 20 km/h pour réduire la vitesse et le risque d'accidents

Hubert Dethurens se dit particulièrement inquiet d'une suppression de places de parking, sachant que le parcage est un souci important pour les habitants du centre du village. Tout projet dans ce sens serait certainement mal reçu. Il est en outre peu convaincu par la pose de pots de fleurs en lieu et place des parkings qui font déjà office d'obstacles et frein au trafic. Il mentionne à cet égard l'exemple de Cartigny, village dans lequel il est devenu très difficile de circuler, sans parler de la pollution que doit engendrer un ralentissement du trafic.

M. Muzi relève que l'étude visait uniquement, dans un premier temps, à rechercher les principes généraux, purement conceptuels, visant à donner la priorité aux piétons. Le maire répond que cette étude manque de connaissance de la pratique réelle à travers des constats sur place, interviews par exemple.

Samantha Bavaud Bocion rappelle que le principal problème est que les enfants ne savent pas comment traverser la place, notamment pour se rendre de la route des Rupettes à la route du Coteau. M. Allegra précise que les possibilités sont limitées, soit comme évoqué trottoirs - lignes jaunes et passages piétons dans une zone à 50 km/h, soit zones avec priorité donnée aux piétons (20 ou 30 km/h).

Thierry Arn demande encore si les aménagements sont obligatoires dans une zone 30 km/h. M. Allegra répond positivement et ajoute que Canton et Confédération requièrent des mesures différentes et qu'il est possible qu'un allègement de ces mesures intervienne dans le futur.

Sans autres questions, le président libère le bureau RGR. Il est décidé de porter un point à l'ordre du jour sur ce dossier à la séance du conseil de décembre.



2. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022

En préambule, Rémi Fouchault souhaite apporter réponse à la question du maire de savoir si l'exécutif devait également approuver le procès-verbal. Réponse est donnée par la loi sur l'administration des communes qui stipule que le procès-verbal est soumis à l'approbation du conseil municipal et signé par le président, le secrétaire du conseil et un conseiller municipal.

Cela étant dit, le procès-verbal de la séance du 17 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité du conseil municipal avec remerciements à son auteure.

3. Présentation du budget 2023 et rapport de la commission des finances

Le président invite Stéphane Grobety, président de la commission des finances, à prendre la parole. Ce dernier relate que la secrétaire-comptable a porté à la connaissance de la commission les éléments principaux des budgets de fonctionnement et des investissements 2023, ainsi que des amortissements du patrimoine administratif. Il souhaite uniquement commenter l'augmentation proposée du salaire des adjoints au même niveau que celui du maire et demande au maire de s'en expliquer.

Hubert Dethurens relate qu'il souhaite ainsi anticiper la prochaine législature qui verra l'élection d'un conseil administratif dont les membres seront maire à tour de rôle et donc bénéficieront de la même rémunération. En outre, il estime que cela est largement mérité car ses adjoints font un travail remarquable et conséquent.

Catherine Koumrouyan présente les principales modifications sur les comptes du budget de fonctionnement 2023. Thierry Arn apporte une précision quant au montant prévu de reprise d'une partie des dépenses d'entretien des terrains du stade par le groupement intercommunal. Jean-Pierre Gantner indique également le montant prévu pour subventionner la prise en charge par Pro Senectute de consultations sociales pour les aînés, en l'absence de service social qualifié à la mairie et pour répondre aux obligations de la nouvelle loi y relative.

4. Travaux de rénovation des terrains du stade : suivi

Thierry Arn donne les derniers développements quant à l'avancement des travaux. Le grand terrain est quasi terminé ; il reste le remplissage qui a été retardé par les conditions météo peu propices et qui sera très probablement complété au printemps prochain. La réception est prévue d'ici une semaine. La livraison des grands buts fixes et des parties métalliques de la clôture, qui feront office de pare-ballons, est retardée et un aménagement provisoire sera installé dans l'attente. Le club a donné un très bon retour sur les premières utilisations du petit terrain.



Le mandataire doit encore fournir un état financier des dépenses à venir car certains postes doivent être renégociés, notamment celui de l'arboriste dont la prestation a été réduite par rapport au coût devisé très onéreux. A ce jour, un million a été dépensé. Le maire ajoute que la commune ne disposait pas de suffisamment de liquidités pour financer intégralement ce montant, aussi un emprunt de CHF 700'000 à un an a été conclu auprès de la Raiffeisen à un taux de 1.95%. Le solde de la contribution du fonds intercommunal doit encore être versé.

Des discussions avec le FCL ont été menées quant à l'organisation de l'inauguration. Il a été décidé d'un commun accord que cela aurait lieu conjointement avec la journée des supporters et le 80^{ème} anniversaire du club, le weekend des 3 et 4 juin 2023. Le programme est en cours d'élaboration et l'inauguration en tant que telle est prévue le dimanche.

5. Construction du séparatif communal – étape 2023 : adjudication

Suite à l'analyse des 4 soumissions reçues dans la procédure d'appel d'offres dont les prix étaient très proches, le maire informe le conseil de l'adjudication des travaux à l'entreprise Cuénod pour un montant de CHF 2'532'325.35, dont un million est à charge des SIG.

Il invite en outre le conseil à participer à la séance de présentation publique des travaux le lundi 28 novembre et demande d'encourager les habitants à s'y rendre vu l'importance des impacts en matière de trafic de cette étape.

6. Commission des bâtiments : rapport

Rémi Fouchault passe la parole à Laurent Zimmermann, président de la commission des bâtiments. Celui-ci présente les travaux de la commission qui s'est réunie dans le but d'entreprendre une réflexion sur la rénovation de la salle communale. L'état dégradé de l'isolation convainc la commission de commencer par la réalisation d'un bilan énergétique.

Laurent Zimmermann relate par ailleurs que les besoins actuels (associatifs notamment) ne nécessitent pas une transformation urgente de la salle communale et de ses annexes. Une enquête auprès des utilisateurs réguliers, en particulier les restaurants scolaires, permettra de déterminer quelles seraient les améliorations à apporter.

La commission a relevé que, selon la nouvelle loi sur l'énergie, les bâtiments « énergivores » devront être rénovés d'ici 2031 sachant qu'il est attendu que les collectivités publiques soient exemplaires en la matière. Pour Laconnex, cela concerne les bâtiments de l'école et de la salle communale, y compris les deux appartements, le café-restaurant, les locatifs Maison-Forte 2 et 14. Ne sont pas concernés les bâtiments Vy-Neuve 3 et mairie.



Ce bilan détaillé permettra de connaître l'ampleur des travaux à effectuer d'ici 2030, de définir les priorités de réalisation et ainsi de planifier les dépenses et exécutions des travaux. La commission conclut par un appel à ne pas procéder par du rafistolage au coup par coup mais d'entreprendre la mise aux normes complète des bâtiments, afin de ne pas devoir revenir sur les dossiers au fur et à mesure du vieillissement.

Thierry Arn indique que ce bilan énergétique est lancé auprès de bureaux spécialisés pour effectuer une analyse CECB+ très poussée qui permettra de prioriser et déterminer les changements importants à prévoir. Des devis sont attendus.

Hubert Dethurens rappelle que, suite au refus du peuple de la loi sur le CO², une nouvelle loi est en cours d'élaboration au caractère incitatif (à l'opposé de la version précédente) par des subventions qui vont faciliter les investissements nécessaires.

Thierry Arn ajoute encore que le bilan CECB+ est subventionné et permettra également de toucher des subventions pour réaliser les travaux.

7. Communications de l'exécutif

- * *Eclairage public* : nouvel épisode dans ce dossier, le maire demande à la secrétaire communale de donner lecture d'un mail reçu des SIG qui, en résumé, précise que l'extinction complète à Laconnex est possible pour une dépense estimée à F 4'000.-, soit une économie d'énergie de 4200 kWh/an et financière d'environ F 600.- par an. L'extinction partielle est estimée à un coût de F 3'000.-, soit une économie d'énergie de 1600 kWh/an et financière d'environ F 240.- par an. En outre, les SIG ajoutent qu'il « s'avère que l'abaissement nocturne ne fonctionne pas, nous allons procéder à la reprogrammation des luminaires d'ici la mi-décembre ». Hubert Dethurens relate finalement qu'un essai va être réalisé, au frais de la commune, de modifier un nouvel éclairage posé au chemin de Mollaz en installant un dispositif à couleur chaude.
- * *Sentiers nature* : Hubert Dethurens informe qu'il a accepté que la commune participe à un projet de réaliser un sentier didactique matérialisé par des structures en forme de hérissons dans la Champagne. L'emplacement choisi à Laconnex est à l'entrée de l'avenue de Cavoitanne.
- * *Entretien giratoires* : le maire fait état d'une autorisation de construire requise par l'Etat afin de végétaliser et perméabiliser deux ilots sur la route de Chancy sur territoire de Laconnex, et de son refus dans le préavis communal pour raison de gaspillage financier. S'en est suivie une négociation avec le canton pour un échange de bon procédé, à savoir que le canton reprenne l'entretien des deux giratoires communaux à l'entrée du village et au croisement route des Rupettes, ce qui a été



accepté. La commune a modifié son préavis.

- * *Antigel* : suite au faible retour des conseillers sur la question, Thierry Arn informe avoir communiqué à Antigel la décision de ne pas organiser d'événement à Laconnex l'an prochain. Il invite le conseil à lui transmettre toute idée d'intérêt culturel.

8. Divers

- * *Fêtes de fin d'année* : Jean-Pierre Gantner rappelle que la fête de Noël des aînés aura lieu le dimanche 18 décembre et celle des écoles le mardi 20 décembre. C'est la commune de Soral qui est responsable cette année de décorer la salle. Par contre, Soral a déjà prévenu qu'il n'y aurait pas de sapin pour notre repas du 18. On attend encore la confirmation de Soral que la salle sera bien décorée pour le 18.
- * *Droit d'opposition aux décisions de l'ACG* : le président informe le conseil que la subvention du fonds intercommunal au GIAP, à laquelle s'est opposée le conseil par résolution, est validée puisque Laconnex a été la seule commune contre. Il a néanmoins remarqué que deux communes se sont opposées à la subvention au Grand Théâtre.
- * *Formation climat* : le président rappelle le mail transféré par le secrétariat communal concernant l'organisation d'une formation dédiée aux municipaux en janvier. Il invite le conseil à contacter le secrétariat si intérêt.
- * *Sapin de Noël* : Marie Ducret Gauthey aimerait savoir de quelles couleurs sera décoré le sapin. Thierry Arn répond que cela a été laissé à la discrétion du mandataire.

9. Questions du public

Pas de public présent. Le président lève la séance à 21h00.

Catherine Koumrouyan
Secrétaire communale